



FICHE D'ARRÊT

Cour de cassation, civile, Chambre civile
3, 8 septembre 2016, 15-10.550

Cliquez sur "télécharger"

pour consulter l'intégralité du document

Le couple de locataires se pourvoit alors en cassation au motif que la bailleuse avait donné son consentement à la cession.

solliciter l'autorisation d'exploiter sur les parcelles, précisant que cette information ne valait pas promesse de bail ou de vente

Cliquez sur "télécharger"

pour consulter l'intégralité du document